

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 3 juillet 2018

CP2018_07_13
id. 4051

L'an deux mille dix huit, le trois juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme CABOS (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. ALBUGUES

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONSTRUCTION D'UNE HALLE SPORTIVE AU COLLÈGE
AZANA DE MONTAUBAN - LOTS 4-1, 4-2 ET 6
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

En juillet 2017 un marché de maîtrise d'oeuvre a été conclu avec l'agence Delineavit Architecture avec pour objectif la construction d'une halle sportive au collège Azaña de Montauban.

L'APD validée par l'assemblée départementale lors de sa séance du 10 octobre 2017 a porté le montant de l'enveloppe prévisionnelle travaux à 1 516 502 € HT, dont les options mur d'escalade et système de chauffage.

Le montant de ces travaux ayant été estimé inférieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en procédure adaptée dans les conditions décrites à l'article 27 du décret relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été publié le 8 mars 2018 sur le site du BOAMP et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : <https://www.marchespublics.ledepartement82.fr>

La date limite de remise des plis a été fixée au 3 Avril 2018 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte-tenu du montant de ce marché, la commission d'appel d'offres a été saisie simplement pour avis, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée du 28 avril 2015 qui autorise le Président du Conseil départemental à prendre toute décision concernant les marchés dont le montant n'excède pas les seuils réglementaires.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 7 mai 2018, sur le fondement de l'analyse ci-jointe, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, et la commission permanente du 5 juin 2018 m'a autorisé à les signer.

Lors de cette consultation, les lots 4 et 6 n'avaient pas été attribués faute d'offre ; la consultation a donc été relancée et la commission d'appel d'offres du 5 juin 2018 a émis un avis favorable pour la conclusion de ces marchés avec les entreprises suivantes :

Lot 4-1 : Etanchéité vestiaires	SMC2	4 904,54
Lot 4-2 : Couverture sèche vestiaires	SMC2	50 636,10
Lot 6 : CVC Plomberie – Offre de base + variante 02 ventilation	Groc-Gabrielli	113 112,23

La synthèse des offres pour l'ensemble de l'opération se présente donc comme suit :

Lot 1 – Gros-œuvre	Montoux	343 100,20
Lot 2- Clos couvert halle	SMC2	465 357,82
Lot 3 – Ossature bois vestiaires	AV.CO.BOIS	56 055,50
Lot 4-1 : Etanchéité vestiaires	SMC2	4 904,54
Lot 4-2 : Couverture sèche vestiaires	SMC2	50 636,10
Lot 5 – Menuiseries extérieures	Alufer	41 686,00
Lot 6 – Plomberie - CVC	Groc-Gabrielli	113 112,23
Lot 7 - Électricité	Atome	68 550,00
Lot 8 – Menuiseries intérieures	Sylvéa	28 978,82
Lot 9 - Plâtrerie	Descouls	29 724,80
Lot 10 – Revêtements de sol – sol sportif	Art Dan	103 818,70
Lot 11- Peintures	Acti Renov	15 100,00
Lot 12 – Réseaux extérieurs	EMTP	116 098,93
Lot 13 – Structure artificielle d'escalade	Entre Prises	58 700,00
	TOTAL HT	1 495 823,64

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 7 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Attribue les marchés relatifs aux lots 4-1, 4-2 et 6 pour la construction d'une halle sportive au collège Azaña à Montauban avec les entreprises et selon les conditions susvisées ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté.

Mesdames Monique FERRERO, Marie-Claude NÈGRE, Christiane LE CORRE, Dominique SARDEING-RODRIGUEZ et Messieurs Ghislain DESCAZEUX, Jean- Luc DEPRINCE n'ont pas pris part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC